

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 OCTOBRE 2022, 14H

Notes des élu.es PULS (*Pour une Université Libre et Solidaire*)

Approbation du PV du CA du 22 septembre 2022

Alain Jardel (élu BIATSS CGT FERC Sup - Snasub-FSU) demande que plusieurs modifications soient apportées au PV. Elles sont acceptées et le PV est adopté à l'unanimité.

Blocage du site de Tolbiac le 18 octobre 2022

Paul Rateau (élu PULS) s'étonne que le système d'alerte Infoflash n'ait pas été utilisé lors du blocage du site de Tolbiac le 18 octobre dès 8h, pour avertir les membres de la communauté universitaire et leur éviter ainsi un déplacement inutile, déjà rendu difficile par la grève dans les transports.

Christine Neau-Leduc (présidente) : la question s'est posée. L'ensemble des directeurs de composantes ont été prévenus. Elle regrette que l'information n'ait pas été suffisamment diffusée. Ce canal (des directeurs de composantes) a été préféré, car le système d'alerte Infoflash a un aspect anxiogène. **Christine Neau-Leduc** évoque les dégradations qu'a entraînées ce blocage.

Débat d'orientation budgétaire 2023 (sans vote)

Christine Neau-Leduc annonce que la présentation du budget se fera lors du CA du 8 décembre.

Ludovic Ayrault (Vice-président chargé des Finances et des Affaires juridiques) rappelle le cadre réglementaire de la préparation du budget et les exigences et contraintes auxquelles l'université est soumise.

Il présente la situation financière actuelle de l'Université, les projections budgétaires pour les exercices 2023 à 2027 et les orientations proposées pour l'élaboration du budget initial 2023. Il précise que l'exercice 2023 est évidemment affecté par la crise énergétique actuelle.

Il présente successivement les deux scénarios retenus.

Pour les dépenses :

le scénario 1 retient :

- pour les dépenses de personnel : la publication de deux tiers des postes vacants d'enseignants-chercheurs (près de +1,28 M€ en année pleine) ; la publication de l'ensemble des postes BIATSS vacants ;

- pour les dépenses de fonctionnement transversal : une stabilisation des volumes hors fluides, comprenant le maintien d'une charge annuelle locative de 700 k€ (dont Censier) ; pour les fluides, une augmentation liée à une inflation importante dans un contexte de crise énergétique à hauteur

de 1,1 M€ ; l'impact de la mise en service du campus Condorcet-La Chapelle à compter de 2025 (+ 2,3 M€ en année pleine) ;

- pour les opérations d'investissement (immobilier et informatique) : un niveau de dépenses porté à 4 M€, hors financements externes (CPER, plans divers) soit 500 k€ de plus que le niveau prévu l'année passée pour 2023 lors du débat d'orientation budgétaire, puis 3,5 M€ par an jusqu'en 2027, à l'exception de 2025 (4,5 M€ pour partie liés au site La Chapelle) ;

- pour les enveloppes Formation, Recherche et Documentation : le maintien des enveloppes aux niveaux pour partie rehaussés en 2022 ;

- pour toutes les autres dépenses, y compris les dépenses sur ressources propres des composantes : une stabilisation globale des enveloppes selon les volumes observés au cours des exercices antérieurs, avec une diminution des dépenses au titre de l'apprentissage de 10%, puis une actualisation de 2% par an des dépenses sur ressources propres des composantes de formation.

Le scénario 2 repose sur le scénario 1 à l'exception des points suivants :

- pour les dépenses de personnel : la publication de l'ensemble des postes vacants d'enseignants-chercheurs dont la publication est demandée (près de +2,39 M€ en année pleine) ;

- pour les dépenses de fonctionnement transversales : une actualisation de 2 % hors fluides ; pour les fluides, une augmentation liée à une forte inflation dans un contexte de crise énergétique à hauteur de +3 M€ ;

- pour les opérations d'investissement (immobilier et informatique) : un niveau de dépense encore relevé de +500 k€ par rapport au scénario 1, soit 1 M€ de plus que le niveau prévu l'année passée pour 2023 lors du débat d'orientation budgétaire pour un total de +4,5 M€, et jusqu'en 2027 (5,5 M€ en 2025 pour le site La Chapelle) ; le maintien d'un niveau élevé d'investissements et de l'enveloppe de 500 k€ pour des projets d'établissement ;

- pour les dépenses sur ressources propres des composantes : une actualisation à 2 % à partir des prévisions 2022.

Pour les recettes :

le scénario 1 retient :

- pour la subvention pour charges de service public : la compensation de l'augmentation du point d'indice pour les emplois sous plafond d'Etat ; la compensation des loyers et des charges d'exploitation des campus Port-Royal, Condorcet-Aubervilliers selon l'engagement pris par le ministère uniquement en 2023 ;

- pour les autres ressources propres : une stabilité globale des volumes en 2023 induisant *de facto* une approche prudentielle des ressources attendues et à l'exception des recettes au titre de l'apprentissage diminuées de 10 % en 2023, puis une actualisation de 2 % par an.

Le scénario 2 repose sur le scénario 1 à l'exception des points suivants:

- pour la subvention pour charges de service public : la compensation des loyers et des charges d'exploitation des campus Port-Royal, Condorcet-Aubervilliers selon l'engagement pris par le ministère uniquement en 2023 et, même si le montant demeure encore incertain, celle de Condorcet-La Chapelle ;

- pour les droits d'inscription des diplômes nationaux et la CVEC : une variation de + 0,5 % par an à compter de 2023 ;

- pour la refacturation de charges immobilières : une variation de + 3 % par an ;

- pour les ressources propres des composantes : une actualisation de + 2 % par an pour la formation sur la base des prévisions de recettes transmises par les composantes soit, pour 2022, 17,9 M€, et de + 0,5 % pour les droits d'inscription affectés au SCD ;

- pour les autres produits : un montant 2023 légèrement rehaussé et conservé sur toute la période.

Il est proposé de retenir, pour l'élaboration du budget 2023, le scénario 1 pour les dépenses et le scénario 1 pour les recettes. **Ludovic Ayrault** qualifie ce choix de prudent, car il permet d'assurer la poursuite de la politique engagée au cours de l'exercice précédent, en cohérence avec les enjeux et le projet stratégiques de l'Université, tout en prenant en compte des conséquences de la crise énergétique actuelle.

Paul Rateau observe que le projet de budget (scénario 1) soumis est dans la continuité du précédent. Il manque d'ambition et surtout ne répond pas à la priorité des priorités : le recrutement d'enseignants-chercheurs, puisqu'il préconise le gel d'un tiers des postes vacants. Il rappelle ce qui a déjà été souligné à maintes reprises dans les conseils centraux : ces recrutements sont absolument nécessaires, dans un contexte dégradé qui rend de plus en plus difficile l'accomplissement des missions d'enseignement, d'encadrement et de recherche, et explique le recours massif aux heures complémentaires et aux vacataires. **Paul Rateau** se souvient d'avoir déjà évoqué, l'année passée, la note du Conseil d'analyse économique (publiée en décembre 2021) qui recommandait des investissements massifs dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche, insistait particulièrement sur la politique d'emploi, et pointait le caractère très inégalitaire du système. En un mot, d'une année à l'autre rien ne change.

Paul Rateau remarque ensuite qu'un élément important manque dans la note de présentation : rien n'est dit de l'évolution prévue de la population étudiante. Or c'est évidemment essentiel pour déterminer les choix budgétaires à faire. Continue-t-elle de s'accroître ? D'après le document fourni (note de présentation, p. 5), entre 2020 et 2021, le montant perçu des droits d'inscription a augmenté de 6,30 % : est-ce que cela correspond à un accroissement de 6,30 % du nombre d'étudiants ? Or si l'on compare ce taux de progression avec celui des dépenses de personnels sur la même période, les dépenses de personnels ont augmenté de 4,20 %. Peut-on avoir des informations sur le taux d'encadrement ?

Christine Neau-Leduc répond sur le dernier point, en indiquant que les capacités d'accueil ont été stabilisées. Elles n'ont pas augmenté l'année dernière et n'augmenteront pas cette année. L'objectif serait plutôt de les diminuer, d'autant que se pose le problème des mètres carrés dont Paris 1 manque. Quant à l'augmentation des droits d'inscription, entre 2020 et 2021, elle est due en grande partie à l'enseignement à distance en licence de droit à l'IED.

Jean-Marie Le Gall (majorité présidentielle) : où apparaissent les apports du PIA4 dans les enveloppes globales dédiées à la formation et à la recherche ?

Christine Neau-Leduc : les apports du PIA4 constituent des lignes spécifiques, qui vont à des actions spécifiques, dans le cadre du PIA4, et n'ont donc pas vocation à abonder les enveloppes dédiées à la formation et à la recherche de l'université. Concernant ces enveloppes, c'est le CA qui décide de leur répartition. **Christine Neau-Leduc** évoque le succès de l'appel à projet

Sorbonne Alliance, décidé l'année dernière par la CR, à hauteur de 60 000 euros (financé pour un tiers par P1).

François Foronda (majorité présidentielle) revient sur les deux scénarios proposés et se demande s'il ne serait pas possible d'aller plus loin que deux tiers de postes d'enseignants-chercheurs mis au concours, par exemple avec une ouverture à 75 %.

Ludovic Ayrault : il serait imprudent d'aller jusque-là, puisqu'il s'agit là de dépenses pérennes, dans un contexte de crise énergétique et d'incertitude. En l'absence de garanties suffisantes, ce serait prendre le risque de remettre en cause les équilibres. Il faut être responsable.

Christine Neau-Leduc: publier tous les postes est le vœux de tous, évidemment. L'année dernière, nous sommes parvenus à publier 80 % des postes demandés, soit 66 % des postes publiables. Nous projetons d'atteindre le même niveau pour la campagne d'emploi cette année. C'est le mieux que nous puissions faire compte tenu de la situation actuelle.

Soraya Messai-Bahri (Vice-présidente chargée des Ressources humaines) : on tâchera d'aller au-delà des deux tiers des demandes satisfaites, comme on l'a fait l'année dernière. Une synthèse des demandes des composantes et des postes publiés sera présentée au CA du 24 novembre. **Soraya Messai-Bahri** promet la plus belle campagne d'emploi possible étant donné les circonstances.

Paul Rateau déplore que les enseignants-chercheurs soient encore et toujours la variable d'ajustement. Il ne s'agit pas d'opposer les EC aux BIATSS. Il faut se réjouir que 100 % des postes de BIATSS vacants soient mis au concours. Il faudrait simplement qu'il en soit de même pour les EC et qu'il n'y ait pas d'inégalité de traitement entre ces deux catégories de personnel. On comprend bien le choix qui a été fait : le paramètre des postes d'EC apparaît comme celui sur lequel il est plus facile d'agir, comme s'il était moins grave de baisser le taux d'encadrement en recrutant moins, en faisant porter la charge de travail supplémentaire sur les collègues EC titulaires. L'effet de ce choix, c'est l'accentuation de la dégradation des conditions de travail des EC et des conditions d'étude moins favorables pour les étudiants.

Paul Rateau revient ensuite sur les deux scénarios proposés. Il cite la note de présentation p. 7, où il est écrit « Comme l'année passée, pour tenter de balayer *le champ des possibles* ... au regard des incertitudes existantes, deux scénarios ont été construits ». Il constate que « ce champ des possibles » est plutôt réduit, puisque deux scénarios seulement ont été retenus. Pour reprendre la métaphore agricole, le champ n'est pas très fécond. **Paul Rateau** s'étonne que d'autres scénarios n'aient pas été envisagés, notamment un scénario qui aurait panaché les scénarios 1 et 2, au lieu de cette présentation binaire dans lequel le débat est enfermé. Il propose par exemple un scénario

où les dépenses de fonctionnement transversales et les dépenses liées aux opérations d'investissement de 1 (moins importantes que dans 2) sont associées aux dépenses de personnel de 2.

Ludovic Ayrault : on ne peut pas engager l'université dans de telles dépenses pérennes (des postes d'EC) dans le contexte incertain qui a déjà été décrit.

Dominik Abbas (UNEF) déplore, du point de vue étudiant, l'alternative posée entre une sous-dotation en EC entraînant un déséquilibre financier et un manque d'EC, qui se ressentira à terme, avec un encadrement et un suivi des étudiants de plus en plus dégradés. Le scénario 1 est très déplaisant, et **Dominik Abbas** plaide pour une ouverture maximale des postes lors de l'élaboration effective du budget.

Julien Bénini (Directeur général des services) apporte quelques chiffres concernant le taux d'encadrement à Paris 1 : le nombre d'étudiants en première et seconde années rapporté au nombre d'enseignants (titulaires et contractuels), toutes composantes confondues (hors DDL), s'élève en 2019-2020 à 39,3 ; en 2020-2021 à 38,8 ; en 2021-2022 à 38,9.

Paul Rateau demande des précisions concernant l'éventuelle revalorisation du régime indemnitaire des personnels de l'établissement pour 2023, mentionnée dans le scénario 1, p. 8 de la note de présentation. Quel est le montant et qui est concerné ?

Soraya Messai-Bahri : cette revalorisation va faire l'objet d'une discussion avec les représentants du personnel dans le cadre de l'agenda social. Cela concernera aussi bien les personnels titulaires que les agents contractuels et donnera lieu à un budget rectificatif en début d'année prochaine, soumis au CA. Cette revalorisation devra tenir compte de ce qu'il est possible de faire, raisonnablement, étant donné la situation actuelle.

Approbation des enveloppes formation et recherche 2023

L'enveloppe budgétaire allouée à la formation pour l'année 2023 d'un montant de 1 400 000 euros

Vote : abstention : 1 ; contre : 6 ; pour : 21

L'enveloppe budgétaire allouée à la recherche pour l'année 2023 d'un montant de 3 500 000 euros.

Vote : abstention : 1 ; contre : 6 ; pour : 21

Approbation de la politique d'exonération des droits des étudiants extracommunautaires pour la rentrée 2023

Christine Neau-Leduc rappelle qu'il s'agit d'une exonération partielle. Le but est d'appliquer aux étudiants étrangers s'inscrivant à Paris 1 des montants égaux à ceux s'appliquant aux usagers nationaux.

Vote : abstention : 1 ; pour : 27

Approbation de la délégation de compétence à la présidente en matière de fixation des tarifs de location à des tiers d'espaces affectés à l'université et de vente d'objets promotionnels

Christine Neau-Leduc précise que la location de salles ne peut jamais se faire au détriment de la tenue des cours.

Vote à l'unanimité.

Approbation de la modification de la délibération du 24 mars 2022 relative aux lignes directrices de gestion concernant le régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) et le référentiel d'équivalences horaires

Soraya Messai-Bahri présente les modifications apportées, en particulier (liste non exhaustive) :

1. il est mis fin au régime d'incompatibilité des deux premières composantes du régime indemnitaire (RIPEC) avec l'exercice d'une activité libérale.
2. La rédaction des conditions d'attribution de la prime individuelle est corrigée.
3. Les directeurs des départements de l'école doctorale de droit de la Sorbonne sont assimilés aux directeurs d'une école doctorale. Le cumul du régime indemnitaire pour les fonctions de directeur de l'école doctorale de droit de la Sorbonne et de directeur d'un de ses départements n'est pas autorisé.
4. Lorsque le directeur d'une école doctorale n'est pas affecté à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, le directeur-adjoint de cette école doctorale bénéficie, sous condition d'être affecté dans l'établissement, de la moitié de la prime ou de l'équivalence horaire prévues pour la fonction de directeur.

5. Suite à l'intégration de la prime de directeur du département de sociologie, le volume d'heures dans l'enveloppe Formation allouée à l'UFR 10 est porté à 260 heTD.

Paul Rateau fait part de son vif étonnement devant la décision du Conseil d'Etat de mettre fin au régime d'incompatibilité des deux premières composantes du régime indemnitaire (RIPEC) avec l'exercice d'une activité libérale.

Ludovic Ayrault explique que la décision a été prise sur la base du principe d'égalité.

Valérie Chenieux (CGT FERC Sup - Snasub-FSU) voudrait connaître l'impact budgétaire de ces modifications.

Ludovic Ayrault ne dispose pas du chiffrage, mais estime que globalement il n'y aura pas d'impact.

Vote : abstention : 7 ; pour : 21

Approbation des propositions de la commission CVEC du 7 octobre 2022

Le relevé des propositions de la première commission CVEC de l'année 2023-2024 est présenté par **Christine Neau-Leduc**. Le financement des projets s'élève à un montant total de 143 128,28 euros. Quelques demandes de financement sont discutées.

Vote à l'unanimité.

Présentation du Bilan d'activité 2021 du service commun de la formation continue.

Benoît Berthou, directeur du service dresse un bilan détaillé des activités menées en 2021.

Questions diverses

1. Dépôt par les élus étudiants Solidaires FSE et indépendants.e.s d'une motion de soutien au monde universitaire iranien victime de la répression et aux étudiants russes enrôlés de force dans l'armée. La motion est lue par Antoine Tedesco.

Christine Neau-Leduc rappelle qu'une motion sur la guerre en Ukraine a déjà été votée et qu'un communiqué sur l'Iran a été diffusé. Elle estime que la motion mêle plusieurs sujets et n'y est pas favorable.

Paul Rateau regrette que le texte n'ait pas été communiqué au préalable par la présidence aux membres du CA.

Vote sur la mise au vote de la motion : 2 ne prennent pas part au vote ; abstention 2 ; pour 6 ; contre 12

2. Chaires Junior :

Paul Rateau rappelle que la campagne nationale se clôt le 31 octobre 2022. La communauté universitaire a reçu, en début de semaine, du cabinet de la présidence un message des vice-présidentes Recherche qui se voulait rassurant. Il ne fallait pas, selon elles, s'inquiéter de la création de chaires de professeur junior, qui « en aucun cas » ne devront se substituer au recrutement de titulaires, ni n'entreront en concurrence avec les postes de statutaires (maîtres de conférences et professeurs) « sur lesquels l'université exerce une grande vigilance » (sic). **Paul Rateau** ne s'est pas senti rassuré par ces propos qui, à son avis, sont très contestables, tant il apparaît clair que l'ouverture de ces chaires institue une voie de recrutement nouvelle, qui concurrence effectivement la voie traditionnelle et va certainement, peu à peu, la remplacer.

A ce sujet, il souhaite faire part au CA des deux informations suivantes :

1. Le conseil de l'École d'Histoire de la Sorbonne, réuni le 23 septembre 2022, a voté à l'unanimité une motion par laquelle il affirme son opposition de principe aux chaires de professeurs juniors (CPJ) et « se réserve le droit de revoir la hiérarchisation des publications de postes suite aux demandes de Chaires juniors par les laboratoires. ». **Paul Rateau** juge cette motion très intéressante, puisqu'elle suggère de ne plus considérer, le cas échéant, comme prioritaires les demandes de postes de titulaires formulées par des laboratoires, qui par ailleurs, ou en même temps, ont fait une demande de création de chaires junior. 2. Le conseil de gestion de l'UFR de philosophie s'est également prononcé à l'unanimité (sans le vote d'une motion spécifique) contre le principe des chaires junior le 27 septembre.

3. ESAS

Paul Rateau : les ESAS (Enseignants du Secondaire affectés dans le Supérieur) sont exclus du RIPEC. Suite à une réunion tenue le 6 juillet dernier entre la présidente et les représentants des ESAS, il a été convenu qu'un rendez-vous serait pris à la rentrée avec le Ministère pour évoquer la question de leurs primes. Qu'en est-il ?

Christine Neau-Leduc indique qu'un rendez-vous proposé en juillet avec la Rectrice déléguée n'a pu avoir lieu, car les représentants des ESAS n'étaient pas disponibles. **Christine Neau-Leduc** a remonté leurs revendications auprès du cabinet de la ministre. Une réunion avec la Rectrice déléguée et les représentants des ESAS sera organisée prochainement.

Compte rendu rédigé par les élu.es PULS : Soraya Guénifi (DDL), Paul Rateau (UFR 10), Sabine Barles (UFR 08)

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

Twitter : <https://twitter.com/pourpuls>

